

G.L.

PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

REPUBLIQUE ÉTAT FRANÇAIS

4^{ème} DIVISION

2^{ème} Bureau

Rennes, le 11 Janvier 1946

LE PRÉFET D'ILLE ET VILAINE

A Monsieur le Maire de PAIMPONT

OBJET : Emploi des Prisonniers de guerre par les communes. Demandes de subvention de l'Etat.

REFFÉRENCES : Ma circulaire du 4 Octobre 1945 - Instructions de M. Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du 17 Décembre 1945.-

Par note du 5 Janvier 1946, M. L'Inspecteur Divisionnaire du Travail m'a fait connaître que votre commune emploie des prisonniers de guerre allemands pour l'exécution de travaux communaux en application de la circulaire interministérielle du 5 Septembre 1945.

Aux termes de cette circulaire, ainsi que je vous l'ai indiqué dans mes instructions du 4 Octobre 1945 sur l'emploi des Prisonniers de guerre allemands par les communes, une subvention de 50 % des frais de nourriture, d'hébergement, de garde, d'entretien et de salaire des prisonniers est accordée aux communes qui utilisent cette main d'œuvre.

Pour obtenir le paiement de cette subvention les communes doivent me faire parvenir, sous le timbre de la 4^{ème} DIVISION-2^{ème} Bureau, un état numérique des prisonniers utilisés au cours du mois ou du trimestre et un état sommaire des travaux effectués. Ces documents sont destinés au Ministère du Travail, conformément aux instructions du 17 décembre 1945, en vue de l'ordonnement des crédits qui me sont nécessaires pour effectuer le mandatement des subventions dues aux communes.

Je vous prie de vouloir bien m'adresser d'urgence l'état numérique des prisonniers utilisés par votre commune pendant l'année 1945 ainsi qu'un état sommaire des travaux.

Ci-joint un modèle d'état numérique à établir.

Pour le Préfet et par délégation :

Le Secrétaire Général.

Howay